



RÈGLEMENT DU CONCOURS PHOTO 2025

« Mon quartier, entre nature et architecture »

ORGANISATEUR :

Le concours est organisé par la Ville de Strasbourg.

THÈME :

Le thème du concours est « Mon quartier, entre nature et architecture ». Ouvert, ce thème invite à observer comment la faune, la flore et le bâti coexistent dans la ville ainsi qu'à poser un regard sensible sur ces liens entre nature et paysage urbain. C'est une occasion de révéler les ressources méconnues dont regorge le territoire.

Il devra être illustré par une série de maximum trois clichés, pris dans un ou plusieurs quartiers du territoire Cronenbourg HautePierre Poteries Hohberg (*Cf. Plan annexe*). Chaque photo sera l'occasion de partager avec le grand public une vision personnelle de l'environnement en milieu urbain.

ACCES AU CONCOURS :

La période d'envoi des photos se déroule **du 5 mai au 31 juillet 2025** inclus.

Le concours est gratuit et ouvert à toute personne physique à l'exception des membres du jury et de leur famille. Il est destiné aux photographes amateurs.

Il se décline en deux catégories :

- les jeunes de moins de 18 ans (*en fournissant une autorisation parentale*)
- les adultes de plus de 18 ans

Les participant-es utiliseront les appareils de leur choix : appareils argentiques, numériques, smartphones, etc. Attention toutefois à ce que la résolution de la photo permette un agrandissement en vue d'une exposition.

CALENDRIER :

- **5 mai 2025** : Lancement du concours
- **31 juillet 2025** : Clôture des participations
- **Août 2025** : Pré-sélection par l'organisateur et impression des photographies retenues pour l'exposition itinérante
- **Septembre - Octobre 2025** : exposition des photos dans les Centres socio-culturels du territoire et votes pour les coups de cœur du public et du jury « Ville de Strasbourg »
- **Novembre 2025** : remise des prix

COMMENT PARTICIPER :

- Chaque participant·e peut présenter 3 photographies maximum au format numérique : format jpeg Haute Définition 300 DPI sans compression
- La photographie peut être en couleur ou en noir et blanc
- La photographie ne doit pas être retouchée, ni faire l'objet d'un montage par le biais d'un logiciel
- Les fichiers devront être envoyés par mail uniquement à louis.schutt@strasbourg.eu en précisant dans le corps du mail :
 - NOM et Prénom,
 - Ville de résidence (préciser le quartier si Strasbourg)
 - Numéro de téléphone du/de la participant·e
 - Titre de la photographie
 - Nom du quartier dans lequel la photo a été prise
 - *Optionnel : Une courte présentation de la photographie (maximum 60 mots)*
- Dans l'envoi de la photographie, copier et compléter la **mention obligatoire suivante**:

Pour les personnes majeures :

*Je soussigné(e), NOM Prénom,
Souhaite participer au concours photo « Mon quartier entre nature et architecture » organisé par la Ville de Strasbourg,
Déclare avoir pris connaissance de son règlement et en accepte les conditions,
Je déclare céder à titre gratuit à la Ville de Strasbourg les droits de représentation et de reproduction de mes photographies à titre non exclusif dans le monde entier et pour toute la durée légale de protection de l'œuvre. À cet effet, mes photographies pourront être utilisées sur tout support de communication à l'occasion d'expositions organisées dans le cadre de campagnes de communication ou de promotion du territoire de la Ville de Strasbourg.*

Pour les personnes mineures :

*Je soussigné(e), NOM Prénom,
Autorise mon enfant, NOM Prénom, à participer au concours photo « Mon quartier entre nature et architecture » organisé par la Ville de Strasbourg,
Déclare avoir pris connaissance de son règlement et en accepte les conditions,
Je déclare céder à titre gratuit à la Ville de Strasbourg les droits de représentation et de reproduction de ses photographies à titre non exclusif dans le monde entier et pour toute la durée légale de protection de l'œuvre. À cet effet, ses photographies pourront être utilisées sur tout support de communication à l'occasion d'expositions organisées dans le cadre de campagnes de communication ou de promotion du territoire de la Ville de Strasbourg.*

- Les participant-es déclarent et garantissent être les auteurs des photographies et par conséquent être titulaires exclusifs des droits de propriété intellectuelle, à savoir le droit au nom, le droit de reproduction et le droit de représentation au public desdites photos. Ils consentent à ce titre à ce que ces photos puissent être exposées et/ou publiées sur tout support de communication édités par la Ville de Strasbourg.
- Ils déclarent et garantissent également avoir obtenu l'autorisation préalable écrite des personnes identifiables sur les photos présentées ou des personnes propriétaires des biens représentés.
- La responsabilité de l'organisateur ne pourra en aucun cas être engagée du fait de l'utilisation desdites photos.

JURY DU CONCOURS ET CRITÈRES DE SÉLECTION :

Le jury « Ville de Strasbourg » sera constitué d'élu-es, de professionnel·les de l'image et de membres de la Direction de territoire Cronenbourg HautePierre Poteries Hohberg.

Le jury « Coup de cœur du public » sera constitué de citoyens et citoyennes.

Ces jurys auront pour mission de sélectionner les photographies des candidat-es selon les aspects suivants :

- Mise en valeur de la nature dans son quartier
- Originalité et compréhension du thème
- Technique et intérêt artistique

L'organisateur se réserve le droit d'invalider toute participation s'il apparaît que des fraudes ou des dysfonctionnements de toute sorte sont intervenus dans le cadre du concours. Il se réserve également le droit d'exclure les images qui porteraient atteinte à l'ordre public ou aux bonnes mœurs.

PRIX ET RECOMPENSES :

Des récompenses seront attribuées aux premiers clichés sélectionnés de chaque catégorie :

- 1 lot Coup de cœur du public adulte (*d'une valeur de 50€*)
- 1 lot Coup de cœur du public jeune (*d'une valeur de 50€*)
- 1 lot Prix de la Ville de Strasbourg adulte (*d'une valeur de 50€*)
- 1 lot Prix de la Ville de Strasbourg jeune (*d'une valeur de 50€*)

Les gagnant-es seront informé-es par téléphone ou par courriel à l'issue de la phase des votes. Les lots ne seront ni repris, ni échangés et ne pourront faire l'objet d'un versement de leur contre-valeur en euros.

INFORMATIONS NOMINATIVES :

Conformément aux dispositions de l'article 34 de la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les participants sont informés que les informations nominatives recueillies sont nécessaires pour leur participation au présent concours et font l'objet d'un traitement informatique.

Ils sont informés qu'ils bénéficient d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des données personnelles les concernant. Pour exercer vos droits adressez-vous directement à l'accueil du centre administratif de la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg OU par courrier au Centre administratif, 1 Parc de l'Etoile, 67000 Strasbourg OU au Délégué à la Protection des Données, par e-mail à l'adresse correspondant.donnees.personnelles@strasbourg.eu.

De son côté, la Ville de Strasbourg prend toutes les précautions utiles pour préserver la sécurité des données et, notamment, empêcher qu'elles soient déformées, endommagées, ou que des tiers non autorisés y aient accès.

ANNULATION :

La Ville de Strasbourg se réserve le droit d'annuler le concours.

Annexe : Territoire Cronenbourg-Hautepierre-Poteries-Hohberg

